



Le Premier Ministre des Pays-Bas visite le Tribunal

Le Président Theodor Meron accueille le Premier Ministre des Pays-Bas, M. Mark Rutte.

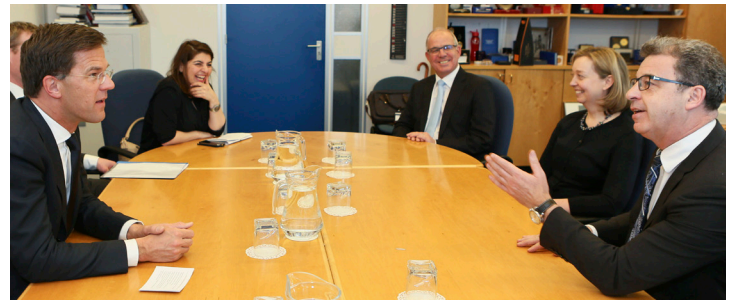
Le Premier Ministre des Pays-Bas, Mark Rutte, a visité ce mois-ci le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Il y a rencontré le Président du Tribunal Theodor Meron, le Procureur Serge Brammertz, le Greffier John Hocking, ainsi que les Juges et des fonctionnaires.

Le Premier Ministre a profité de cette visite pour discuter avec le Président et le Vice-Président du Tribunal, Carmel Agius, de sujets d'intérêt commun, notamment le transfert des fonctions du Tribunal vers le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux. Le Premier Ministre a également participé à une table ronde avec les Juges du Tribunal, où diverses questions ont été abordées, telles que la contribution du TPIY au règlement des affaires portant sur des crimes sexo spécifiques ou encore le rayonnement de La Haye comme ville de la paix et de la justice.

Le Président Meron a déclaré à propos de cette visite : « C'est un honneur pour le Tribunal d'accueillir le Premier Ministre, M. Rutte. J'ai profité de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour lui exprimer ma profonde gratitude envers les Pays-Bas, notre pays hôte, pour l'engagement indéfectible de ses autorités dans la lutte contre l'impunité et pour leur contribution inestimable au bon fonctionnement du TPIY et à la transition vers le Mécanisme. »

Le Procureur Brammertz a rencontré le Premier Ministre néerlandais pour discuter des travaux que le Bureau du Procureur doit encore accomplir. Le Procureur a remercié les autorités néerlandaises pour le rôle essentiel qu'elles ont joué dans l'établissement de la coopération avec le TPIY et la promotion de l'état de droit dans les pays de l'ouest des Balkans. « Sur la scène européenne et internationale, le soutien sans faille des Pays-Bas à la mission du Bureau du Procureur était essentiel pour permettre l'arrestation des derniers fugitifs et obtenir les éléments de preuve nécessaires à la traduction en justice des auteurs de crimes de guerre », a-t-il déclaré.

Le Greffier a commenté la rencontre en ces termes : « Le Premier Ministre a partagé pendant une journée le quotidien du Tribunal : il a emprunté le même chemin que nos 5 000 témoins pour se rendre en salle d'audience, il a consulté des pièces à conviction



Le Procureur Serge Brammertz et des membres de son Bureau rencontrent le Premier Ministre des Pays-Bas.



Le Greffier John Hocking rencontre M. Rutte.

conservées dans nos archives, et il a reçu des informations sur les droits de nos accusés dans les salles réservées à la défense. À mon sens, cette visite symbolise à merveille ces deux décennies de coopération entre les autorités néerlandaises et le TPIY, et le soutien qu'elles ont apporté à l'activité grandissante du Mécanisme à La Haye. »

Au cours de cette visite, plusieurs fonctionnaires du Tribunal ont été présentés au Premier Ministre.

Cette rencontre s'inscrit dans la tradition des visites de personnalités du pays hôte au Tribunal, à l'instar de celle de l'ancienne Reine, Son Altesse Royale la Princesse Beatrix, en 2004, et de celle de Son Altesse Royale le Roi Willem-Alexander, en 2013.

BUREAU DU PROCUREUR

16-18 mars 2015

Mission du Procureur en Bosnie-Herzégovine



Le Procureur Serge Brammertz s'est rendu en Bosnie-Herzégovine du 16 au 18 mars 2015 pour une visite de travail.

Dans le cadre de cette mission, il a notamment rencontré les autorités judiciaires de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska pour discuter de l'état d'avancement des affaires de crimes de guerre dont elles étaient saisies, ainsi que de questions d'intérêt commun. Conformément à la Stratégie nationale sur les crimes de guerre, les autorités judiciaires des deux entités ont un rôle important à jouer pour juger des milliers d'affaires de crimes de guerre. Le Procureur a rencontré Amir Jaganjac et Zdravko Knežević, respectivement Président de la Cour suprême et Procureur général de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, ainsi que Želimir Barić et Svetlana Brković, respectivement Président de la Cour suprême et Procureur général adjoint de la Republika

Srpska. Outre la question du soutien que le Bureau du Procureur fournit déjà, notamment l'accès à ses bases de données sur les éléments de preuve, les Présidents et Procureurs généraux ont abordé la question des difficultés auxquelles les instances judiciaires des deux entités feront face si les pouvoirs publics n'adoptent pas la stratégie de réforme judiciaire et si la prochaine tranche du fonds prévu dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion ne peut être allouée.

En ce qui concerne l'engagement du Bureau du Procureur en faveur du transfert des connaissances et des compétences aux autorités judiciaires de la région, le Procureur a rencontré les directeurs des centres de formation des procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska, respectivement Ismet Trumić et Drago Ševa. Enfin, le Procureur a rencontré des victimes et des représentants d'associations de victimes de Banja Luka et de Nova Bila. Il a également accepté les propositions de visiter les organisations Medica Zenica et Vive Žene Tuzla, et a voulu en savoir davantage sur le soutien et les soins qu'elles apportent depuis plus de vingt ans aux victimes.

BUREAU DU PROCUREUR

16-17 mars 2015

Conférences du Procureur dans les universités de Sarajevo et de Zenica



Les 16 et 17 mars 2015, le Procureur Serge Brammertz a donné des conférences devant des étudiants en droit des universités de Sarajevo et de Zenica (Bosnie-Herzégovine). Il a parlé des problèmes qui se présentent aujourd'hui en matière de justice pénale internationale et des leçons que l'on peut tirer des actions menées dans les pays de l'ex-Yougoslavie pour établir les responsabilités. Tout en reconnaissant que les mécanismes de la justice internationale ne sont pas parfaits, il a néanmoins remarqué : « *Il nous faut davantage de justice, pas moins.* »

Pour conclure, le Procureur a encouragé les étudiants à prendre leurs responsabilités et à soutenir la justice et l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. « *L'établissement des responsabilités ou l'impunité dépendent des choix qui seront les vôtres* », a-t-il déclaré.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

23-26 mars 2015

Programme de sensibilisation : projection à Belgrade, Zagreb, Sarajevo et Vitez d'un documentaire sur la Bosnie centrale



« *Crimes before the ICTY: Central Bosnia* » (Crimes jugés par le TPIY : Bosnie centrale) est le quatrième documentaire long métrage produit par le Programme de sensibilisation du TPIY, dans le cadre des actions qu'il mène pour mieux faire connaître les travaux du Tribunal aux communautés de l'ex-Yougoslavie.

Le documentaire retrace l'histoire de certains des crimes les plus graves commis contre des civils pendant le conflit qui a opposé les Croates aux Musulmans en Bosnie centrale du début de l'année 1993 au début de l'année 1994. Les enquêtes relatives aux crimes qu'auraient commis les deux parties ont été ouvertes alors que le conflit était encore en cours et ont conduit à l'établissement des premiers actes d'accusation par le Tribunal. La projection du documentaire a eu lieu à Belgrade (Serbie), à Zagreb (Croatie), à Sarajevo et à Vitez (Bosnie-Herzégovine), et a été suivie d'une session de questions-réponses avec les représentants du TPIY.

Parmi les personnes présentes à la projection à Zagreb se trouvait Marijana Senjak, psychologue qui a travaillé avec les victimes en Bosnie centrale pendant le conflit. Elle a remercié le TPIY d'avoir produit ce documentaire : « *Ce film est très précieux parce qu'il permet de comprendre les horreurs qu'ont vécues les victimes et qu'il donne un excellent aperçu des événements qui se sont produits dans cette partie de la Bosnie Herzégovine pendant la guerre* », a-t-elle déclaré.



DOCUMENTS CLÉS : FÉVRIER - MARS 2015

MLADIĆ

11 mars 2015	La Défense de Ratko Mladić a estimé que, pour se préparer à la réouverture de la présentation des moyens à charge, elle aurait besoin d'un peu plus de trois mois , dont environ 10 semaines consacrées à l'enquête et 4 semaines à la préparation de sa cause.
19 mars 2015	L'Accusation s'est opposée à la demande de la Défense de suspendre les débats pendant trois mois afin de se préparer à la réouverture de la présentation des moyens à charge (concernant Tomašica) et à la présentation des éléments de preuve concernant Tomašica.
27 mars 2015	La Chambre a accueilli en partie la demande de suspension du procès présentée par la Défense afin de se préparer à la réouverture de la présentation des moyens à charge (éléments de preuve concernant Tomašica). En exécution de cette décision, il n'y aura pas d'audience du 22 mai au 22 juin, date à laquelle l'Accusation rouvrira son dossier.

HADŽIĆ

13 mars 2015	La Chambre a rejeté la requête urgente présentée par l'Accusé le 22 janvier 2015, aux fins de mise en liberté provisoire. Elle a conclu que la Défense n'avait pas fourni de raisons humanitaires suffisamment impérieuses à l'appui de sa demande, compte tenu du fait que les conditions de détention au quartier pénitentiaire des Nations Unies étaient « compatibles avec les besoins actuels de Goran Hadžić en matière de traitement ».
17 mars 2015	Goran Hadžić a déposé une version publique expurgée de l'appel qu'il a interjeté contre la décision de la Chambre rejetant sa demande de mise en liberté provisoire. La Défense fait valoir que la décision de la Chambre de première instance comporte un certain nombre de vices de forme et de fond. Elle demande à la Chambre d'appel d'octroyer à Goran Hadžić une mise en liberté provisoire avec effet immédiat et valable jusqu'au début du mois de mai, période à laquelle l'Accusé doit passer une IRM à La Haye.

POPOVIĆ ET CONSORTS

2 février 2015	Le Président du TPIY, Theodor Meron, a rejeté la demande de mise en liberté anticipée présentée par Vinko Pandurević, au motif que le Tribunal n'était pas compétent pour se prononcer en l'espèce. Depuis le 1er juillet 2013, le MTPI a pris en charge l'exécution des peines prononcées en dernier ressort, et le Président du TPIY n'est donc pas compétent pour examiner cette demande.
3 février 2015	Vinko Pandurević a déposé une demande de mise en liberté anticipée devant le Président du MTPI, Theodor Meron, dans laquelle il déclarait avoir purgé, en date du 30 janvier 2015, plus de 75 pour cent de sa peine.

PRLIĆ ET CONSORTS

2 février 2015	Milivoj Petković a déposé une version publique expurgée de son mémoire d'appel dans lequel il présente sept moyens d'appel et demande à la Chambre d'appel d'annuler toutes les déclarations de culpabilité concernant l'entreprise criminelle commune et de prononcer son acquittement de tous les chefs d'accusation.
5 février 2015	Slobodan Praljak a déposé une version publique expurgée de son mémoire d'appel contre le jugement. Il a présenté 55 moyens d'appel et demandé son acquittement de tous les chefs retenus contre lui ou, à titre subsidiaire, l'annulation du jugement et le renvoi du procès devant une autre Chambre de première instance.
13 février 2015	Bruno Stojić a déposé une version publique expurgée de son mémoire d'appel contre le jugement, dans lequel il demande son acquittement de tous les chefs d'accusation ou, à titre subsidiaire, une réduction de peine.
20 mars 2015	Berislav Pušić a déposé une version publique expurgée de son mémoire d'appel contre le jugement. Il a présenté huit moyens d'appel et demandé son acquittement de tous les chefs d'accusation ou, à titre subsidiaire, une réduction de sa peine de dix ans d'emprisonnement.

STANIŠIĆ & ŽUPLJANIN

11 février 2015	Le Président du TPIY, Theodor Meron, a ordonné que le Juge Tuzmukhamedov remplace le Juge Robinson pour siéger à la Chambre d'appel saisie de cette affaire. La nouvelle Chambre sera ainsi composée des Juges Agius (Président), Ramaroson, Khan, Tuzmukhamedov et Afande.
-----------------	---

ŠEŠELJ

30 mars 2015	La Chambre d'appel a accueilli en partie l'appel interjeté par l'Accusation et ordonné à la Chambre de première instance de mettre un terme à la libération provisoire de Vojislav Šešelj et d'ordonner son retour au quartier pénitentiaire des Nations Unies. La Chambre d'appel a conclu, deux juges étant en désaccord, que la Chambre de première instance n'avait pas examiné l'argument avancé par l'Accusation selon lequel Vojislav Šešelj avait déclaré (après sa mise en liberté provisoire) qu'il ne se représenterait pas devant le TPIY, déclarations qui allaient à l'encontre de la première condition préalable à sa mise en liberté. La Chambre d'appel a par conséquent conclu que la Chambre de première instance n'avait pas déterminé si les conditions de sa mise en liberté provisoire, énoncées dans le Règlement du Tribunal, étaient encore remplies au vu de cet élément nouveau.
--------------	---



AVANCEMENT DES AFFAIRES

PROCÈS EN PREMIÈRE INSTANCE

Hadžić	La présentation des moyens à décharge a débuté, mais le procès est ajourné depuis octobre 2014 en raison de l'état de santé de l'Accusé. Le procès a débuté le 16 octobre 2012, et l'Accusation a terminé la présentation de ses moyens le 28 novembre 2013. La Défense a commencé la présentation de son dossier le 3 juillet 2014. À ce jour, 11 témoins à décharge ont été entendus.
Karadžić	La présentation des moyens de preuve est terminée. Le procès a débuté le 26 octobre 2009. L'Accusation a conclu officiellement la présentation de sa cause le 25 mai 2012. La présentation des moyens à décharge a commencé le 16 octobre 2012 et pris fin le 1er mai 2014. Les réquisitoire et plaidoirie ont eu lieu du 29 septembre au 7 octobre 2014. Le jugement devrait être rendu en octobre 2015.
Mladić	La présentation des éléments de preuve est en cours, avec la présentation des moyens de la Défense. Le procès a débuté le 16 mai 2012. L'Accusation a terminé la présentation de son dossier le 26 février 2014. La Défense a commencé la présentation de ses moyens le 19 mai 2014 et, à ce jour, 144 témoins ont été entendus. Le jugement devrait être rendu en mars 2017, avec un retard possible en raison de la réouverture de la présentation des moyens à charge.
Šešelj	La présentation des moyens de preuve est terminée. Le procès a débuté le 7 novembre 2007. L'Accusation a terminé la présentation de sa cause le 13 janvier 2010. La Défense n'a pas présenté de moyens à décharge. Le Juge Niang, nouvellement nommé, est en train de se familiariser avec l'affaire et a fait savoir qu'il aurait besoin de temps, au moins jusqu'en juin 2015, pour véritablement maîtriser le dossier. Le 6 novembre 2014, la Chambre a ordonné la mise en liberté provisoire de Vojislav Šešelj pour des raisons de santé. L'Accusé a été transféré en Serbie le 12 novembre 2014. Suite à l'appel interjeté par l'Accusation, la Chambre d'appel a ordonné à la Chambre de première instance, le 30 mars 2015, de mettre fin à la libération provisoire de l'Accusé et de lui enjoindre de se présenter au quartier pénitentiaire des Nations Unies. La Chambre de première instance doit encore rendre son ordonnance. La date du prononcé du jugement doit encore être fixée.

PROCÈS EN APPEL

Prlić et consorts	Tous les Accusés ont déposé leurs actes d'appel contre le jugement qui a été rendu le 29 mai 2013. La dernière conférence de mise en état a eu lieu le 21 janvier 2015. L'arrêt devrait être rendu à la mi-2017.
Stanišić & Simatović	En septembre 2013, l'Accusation a déposé une version publique expurgée de son mémoire d'appel dans lequel elle demandait que la décision d'acquitter les deux Accusés soit infirmée. L'arrêt devrait être rendu en juin 2015.
Stanišić & Župljanin	La dernière conférence de mise en état a eu lieu le 9 mars 2015. Le procès en appel devrait se dérouler d'ici à la fin de l'année. L'arrêt devrait être rendu l'année prochaine.
Tolimir	La dernière conférence de mise en état a eu lieu le 11 février 2015. L'audience d'appel a eu lieu le 12 novembre 2014. Le prononcé de l'arrêt a été fixé au 8 avril 2015.

FAITS & CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION	146	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
Le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 146 d'entre elles. 18 ont été acquittées, 79 condamnées (18 ont été transférées, 7 en attente de transfert, 51 ont purgé leur peine et 3 sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.	36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	15	Les procédures sont en cours pour 15 accusés : 4 sont en procès et 11 sont en appel.
	25	25 personnes ont été jugées pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.